AmphiSilan-Volltonfarbe Gelb

Version 2.0 Date de révision 05.08.2015 Date d'impression 08.10.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AmphiSilan-Volltonfarbe Gelb

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pâte à nuancer

Restrictions d'emploi recommandées : en cas d'utilisation adéquate - aucune

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW Belgium bvba/sprl
Koeltorenlaan
3550 Heusden-Zolder

Téléphone : +3211605630
Téléfax : +3211525607

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : msds@daw.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence/ Adresse e-mail : Antigifcentrum/poisoncentre +32(0)70 24 52 45

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Peut pro-

duire une réaction allergique.

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Conserver hors de portée des enfants. Assurer une bonne aération pendant l'application et le séchage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les eaux naturelles et en terre. Laver les outils immédiatement après utilisation avec de l'eau et du savon.

Ne pas respirer les brouillards/aérosols/brumes

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregis-trement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du com-merce [MX]	68855-54-9/3 272-489-0	Xn; R48/20	STOT RE2; H373	< 10

[MX]: Cette substance est durablement figée dans la structure de ce produit et n'est pas pris en considération pour l'étiquetage.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. S'éloigner de la zone dangereuse. Le secouriste doit se protéger.
En cas d'inhalation	:	Amener la victime à l'air libre.
En cas de contact avec la peau	:	Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux	:	Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Non combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La combustion produit des fumées irritantes. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Le produit lui-même ne brûle pas. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une

semelle en caoutchouc rugueuse
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Mesures d'hygiène	:	Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Stocker à température ambiante. Périssable en cas de congélation.
Précautions pour le stockage en commun	:	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.
Autres données	:	Pas d'application en intérieur.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Glimmer	12001-26-2	VLE 8 hr	3 mg/m3	BE OEL
calcaire	1317-65-3	VLE 8 hr	10 mg/m3	BE OEL

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
délai de rupture : 240 min
Épaisseur du gant : 0,2 mm

Remarques : Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Ne pas utiliser pour des pulvérisations .

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : **Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.**
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	pigmenté
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Non applicable
pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	env. 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	env. 23 hPa
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	Non applicable
Densité	:	1,6000 g/cm3
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	non déterminé
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger du gel. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	> 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit., L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	:	Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Evacuer selon les prescriptions légales en vigueur. Résidus de produit liquide: Evacuer dans une déchetterie agréée pour anciennes peintures et vernis. Résidus de produit séché: Evacuer comme déchets de chantier, de démolition ou comme ordures ménagères.
Emballages contaminés	:	Ne recycler que les emballages vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir section 6-8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : Directive 2004/42/CE
< 1 %
< 20 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Texte complet pour phrase H

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Texte complet pour autres abréviations

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

Information supplémentaire

Autres informations : **Selon le réglement REACH N°1907/2006EC , la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.**
Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %.De ce fait, aucun scenario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a).Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légales imposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d´habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n´effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d´enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.